



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU PAYS DE MONTBELIARD

FFSA

16ème Rallye du Pays de Montbéliard

2/3 octobre 2020

Date de
réception

N° de COURSE

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter à l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Demande d'engagement			
Pilote		Co-Pilote	
Nom		Nom propriétaire	
Prénom		Marque	
Adresse		Modèle	
CP/Ville		Cylindrée exacte	
Date de naissance		Groupe et Classe	
Lieu de naissance		FRC <input type="checkbox"/> 4X4 <input type="checkbox"/>	SUPER 1600 <input type="checkbox"/> KIT CAR <input type="checkbox"/>
Tél/Portable		N° Passeport	
Email		Fiche homologation	
N° Licence		Immatriculation	
Nom ASA		Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions. Ils certifient que les renseignements portés sur la demande d'engagement sont exacts. Ne pas omettre de faire établir une autorisation par le propriétaire du véhicule lorsque celui ci ne vous appartient pas	
Code ASA		Fait à:	
Permis n°		Le:	
Préfecture de		Ci-joint la somme de 335 € Tarif pour les équipages non ASA PM 305 € Tarif pour les équipages 1 membre ASA PM 275 € Tarif pour les équipages 2 membres ASA PM Chèque à l'ordre de l'ASA PM A retourner avant le 24 septembre 2020 à minuit, cachet de la poste faisant foi à : Mme HIRN Florence 3 rue du temple 25750 AIBRE	
Délivré le			
Signatures			
Visa Technique	Visa Administratif	Mode de règlement	
		Espèces : Chèque :	